

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 13 et 14 juin 2016

Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

**Rapport N° 16.04.05 MAJORATION DU TARIF DE LA TAXE REGIONALE SUR
LES CERTIFICATS ED'IMMATRICULATION**

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Par cette délibération, il est proposé :

- D'une part, de porter le taux unitaire par-cheval vapeur de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation à 49,80 € (au lieu des 42,45 € actuels), à compter du 01.01.2017
- Et d'autre part, de supprimer l'exonération totale ou partielle de la taxe sur les certificats d'immatriculation les véhicules équipés pour fonctionner au moyen d'énergie électrique, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié (GPL), ou encore du superéthanol E85

1°) Sur l'augmentation du taux du cheval vapeur

Cette augmentation de 42,45 € à 49,80 € du cheval fiscal, soit 7,35 €, correspond à une augmentation de **de 14,75 %, en 3 ans ...!** , étant ici précisé que le taux n'a été « figé » que depuis 2014 seulement

Il est mentionné dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (page 11) que le produit de cette taxe pour 2017, devrait avoisiner la somme de **107,838 M€.**

Je relève que pour les années passées, ce produit était de :

- 81 M€ en 2014
- 82 M€ en 2015
- 83 M€ en 2016.

Ce qui fait un gain complémentaire de **24 M€ en 1 an !!!** . Chapeau !

Ce n'est plus une augmentation, mais un **véritable racket fiscal**.

Il s'agit là d'une mesure inacceptable, que nous ne voterons pas

Alors même que notre Région a échappé à une fusion absorption avec une autre région, qui aurait pu générer une harmonisation par le haut (comme c'est le cas en Franche-Comté avec la Bourgogne, qui passe de 36 € à 51 €), il est ici décidé une augmentation tout aussi spectaculaire, sans motif apparent

Il est totalement faux d'affirmer que le tarif pratiqué par les Régions *serait sensiblement supérieur* à celui observé en région Centre.

C'est inexact, il suffit de vérifier les chiffres.

Au 31 août 2016, la moyenne des 21 anciennes régions (sans la Corse) était de **42,34 €** le cheval fiscal, et si on ajoute la Corse et les DOM TOM, la moyenne s'établit à la somme de **41,09 €**.

Le pouvoir d'achat de nos concitoyens est déjà malmené, surtout dans les zones rurales dans lesquelles **la voiture est indispensable**.

Je rappelle qu'environ 7 français sur 10 prennent leur voiture quotidiennement pour aller travailler, (ce n'est qu'une moyenne nationale) et que la voiture reste le mode de déplacement privilégié de nos concitoyens.

Environ 50 % des ménages détiennent 1 véhicules, et 30 % d'entre eux en détiennent 2.

Certes, on ne change pas de voitures tous les jours, et l'essentiel des échanges concernent les parcs d'entreprise, mais c'est aussi **une mesure discriminatoire**, pour celles et ceux qui roulent beaucoup, et sont donc obligés de changer souvent de véhicule.

Cela va également pénaliser **les jeunes** qui vont acquérir leur première voiture.

Même chose, pour les foyers **les plus modestes** (« *les sans-dents* » pour certains) à l'égard desquels cette hausse sera plus durement ressentie

Quant à l'argument qui consiste à dire que les frais d'immatriculation sont la plupart du temps pris en charge par les concessionnaires, **cela est totalement inepte !**

En effet,

- d'une part, cette prétendue prise en charge commerciale est nécessairement répercutée sur le consommateur (tout se paie),

- et d'autre part et surtout, tout le monde n'a pas la chance et le plaisir d'acheter des voitures neuves et rutilantes, bien au contraire puisque **3 voitures sur 4 achetées en France sont des véhicules d'occasion ... !**

Cette hausse spectaculaire, imposée en catimini (*entre la Poire et Fromage*) est un **nouvel impôt déguisé**, inacceptable.

Cette augmentation va propulser la Région CVDL au 4^{ème} rang national pour ce taux unitaire du cheval fiscal, derrière les régions PACA, Bretagne, et Bourgogne-Franche Comté.

C'est un très mauvais signal tant pour les particuliers que pour les investisseurs.

2°) Sur la suppression de l'exonération

Ici aussi, le signal donné à nos administrés n'est guère réjouissant.

Après les promesses du Grenelle de l'Environnement, de la Cop 21, et d'autres « raouts » de grande ampleur, c'est **la reculade totale** en matière environnementale !

Certains véhicules fonctionnant à l'aide d'électricité, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié (GPL), nécessairement moins polluants que les véhicules à essence ou diesel, ne pourront plus bénéficier de **l'incitation fiscale** suggérée par le législateur leur permettant d'être **exonérés partiellement ou totalement** de cette taxe sur les certificats d'immatriculation.

Cela est fort regrettable.

Nous sommes surpris que les élus verts de la majorité, dits « écologistes », aient pu avaler cette couleuvre bien indigeste.

Il est de notre responsabilité et de notre devoir de maintenir cette incitation fiscale pour les véhicules peu polluants.

Pour résumer, à propos de cette double délibération à forte incidence fiscale : deux interrogations me viennent à l'esprit

- **Où est la gauche, prétendument protectrice des foyers les plus modestes ?**
- **Où sont les verts, défenseurs sans relâche de notre environnement**